

Face à l'augmentation des prix généralisée, l'Union des syndicats de Monaco et la Fédération des Syndicats de Salariés de Monaco estiment nécessaire d'augmenter les salaires du privé à Monaco ⁽¹⁾, dont le niveau médian se situe à 2 276 euros net, selon l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques (IMSEE). Une mauvaise idée, selon Philippe Ortelli, patron de la fédération des entreprises monégasques (FEDEM). Interview. **PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT MARTINET**

« UNE HAUSSE DES SALAIRES N'AUGMENTERAIT PAS AUTOMATIQUEMENT LE NIVEAU DE VIE DES SALARIÉS »

COMPTE TENU DE L'INFLATION, EST-IL NÉCESSAIRE D'AUGMENTER LES SALAIRES DANS LE SECTEUR PRIVÉ À MONACO ?

Tout d'abord, il ne faut pas croire qu'une hausse des salaires augmenterait automatiquement le niveau de vie des salariés. L'économie n'est pas un jeu à somme nulle. Et ce n'est pas forcément celui qui perçoit un revenu supplémentaire qui en bénéficie, mais toujours celui qui est en position de force. Une augmentation généralisée des salaires pour compenser les loyers trop élevés dans la région ne ferait, par exemple, que provoquer leur augmentation : la demande est tellement forte comparativement à l'offre disponible, que les loueurs ne sont restreints que par les revenus des locataires. D'ailleurs, l'indexation des salaires sur l'inflation a déjà été testée en France. Et elle a été abandonnée parce que contreproductive.

« L'INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION A DÉJÀ ÉTÉ TESTÉE EN FRANCE, ET ABANDONNÉE PARCE QUE CONTREPRODUCTIVE »

LES ENTREPRISES MONÉGASQUES SONT-ELLES EN CAPACITÉ D'AUGMENTER LES SALAIRES ?

Le salaire n'est pas une somme d'argent tombée magiquement du ciel par la simple volonté des entrepreneurs. Malgré l'aide vitale du gouvernement princier, les entreprises monégasques ont globalement été impactées par la crise liée au Covid-19. Elles se retrouvent en position de faiblesse pour affronter les hausses de prix des matières premières et les pénuries provoquées par la guerre en Ukraine. Si cette dernière n'est pas la cause de la poussée inflationniste, il est attendu qu'elle la multiplie, et les entreprises vont en souffrir. Or, la masse salariale payée par les entreprises, c'est-à-dire le salaire net auquel s'ajoutent les charges sociales salariales, plus les charges sociales patronales, représente un de leurs coûts les plus importants. Lorsqu'une entreprise est en situation de survie, il s'agit de l'un des coûts qu'elles peuvent être contraintes de réduire. Augmenter trop les salaires dans une telle situation inflationniste, ne ferait ainsi qu'augmenter le chômage.

EN DEHORS DES SALAIRES, QU'ONT À OFFRIR LES ENTREPRISES DE MONACO À LEURS SALARIÉS ?

Il faut rappeler que la qualité de vie n'est pas constituée que du montant des revenus perçus par les salariés.



« ON DIT QUE RÉDUIRE DE 30 MINUTES LE TEMPS DE TRAJET, AUGMENTE AUTANT LE BONHEUR PERSONNEL QUE TOMBER AMOUREUX »

La principauté n'offre pas seulement un salaire net plus élevé que la région économique voisine, les charges salariales à Monaco y étant inférieures, principalement du fait de l'exonération de la Contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) pour les Français travaillant à Monaco. Comparativement à la France, notre pays permet aussi aux salariés de bénéficier d'un système social plus généreux, avec notamment des allocations familiales versées dès le premier enfant, et nettement supérieures, quel que soit le nombre d'enfants à charge. Mais aussi une retraite de base plus avantageuse à carrières identiques et à durée de cotisations égales. Et enfin, un environnement liant la mer, la montagne, et une météo plus agréable, qui sont des facteurs importants de son attractivité.

MAIS LE PRIX DES LOGEMENTS N'EST-IL PAS TROP ÉLEVÉ, EN CONTREPARTIE ?

Comme l'a souvent rappelé la FEDEM, cette attractivité est fortement grevée par les problèmes d'accès et de logement des actifs à proximité, et à des prix raisonnables. De nombreux pendulaires doivent supporter chaque jour deux heures de trajet pour venir travailler. Or, certains ne le veulent plus, et dans certains secteurs, des entreprises ont des difficultés à recruter les compétences dont elles ont besoin.

LE TÉLÉTRAVAIL PEUT Y PALLIER ?

Le télétravail ne suffit pas. S'il a ses avantages, il ne peut être permanent. Les collaborateurs doivent pouvoir se réunir physiquement, et pas seulement virtuellement, pour maintenir la cohésion d'équipe nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise. De gros efforts ont certes été entrepris pour améliorer l'accès à Monaco. Mais, du fait de la constante de Zahavi : réduire le temps de transport ne bénéficie pas qu'aux salariés, mais aussi aux propriétaires de logements plus éloignés, ce qui ne résout qu'une partie du problème.

IL FAUT DONC AGIR SUR LE LOGEMENT ?

En effet. Ce n'est pas au niveau des salaires que le pays, autorités et entrepreneurs, doivent agir prioritairement, mais sur celui du rapprochement des salariés de leur lieu de travail. On dit que réduire de 30 minutes le temps de trajet augmente autant le bonheur personnel que tomber amoureux : comme l'a souvent répété la FEDEM, il est urgent de construire davantage de lo-

gements pour actifs dans les communes limitrophes. D'autant plus que l'État monégasque en bénéficiera par la TVA sur la consommation de ces résidents.

FAUDRAIT-IL REVALORISER LE SALAIRE MINIMUM À MONACO ?

Au 1^{er} mai 2022, le SMIC français augmentera pour la deuxième fois depuis le début de l'année. Même s'il s'agit d'un geste social apprécié, des hausses trop importantes du salaire minimum peuvent avoir des effets pervers sur l'emploi, en général. Au début des années 1980, le SMIC français avait, par exemple, connu de fortes revalorisations qui avaient eu pour effet de faire augmenter le SMIC plus rapidement que le salaire moyen de l'ensemble de la population active. Ce qui a provoqué un écrasement de la hiérarchie des salaires, c'est-à-dire la démotivation de ceux qui étaient rattrapés par le salaire minimum.

QUEL RAPPORT AVEC MONACO ?

Le SMIC monégasque qui, rappelons-le, est majoré mécaniquement d'une indemnité exceptionnelle de 5 %, est généralement fixé par le gouvernement princier par automatisme avec le SMIC français, lequel est déjà très élevé. Monaco se place ainsi dans le peloton de tête des salaires minima net les plus élevés d'Europe, alors que dans le même temps les charges patronales y sont parmi les plus importantes. Aujourd'hui jusqu'à 2500 euros par mois brut, le coût salarial à Monaco est plus élevé qu'en France : la compétitivité de ces salariés est donc remise en cause, et nous le constatons concrètement, avec le départ progressif des industries, par exemple.

COMMENT MAINTENIR ALORS L'ATTRACTIVITÉ DE MONACO POUR LES SALARIÉS ?

La question du logement des actifs à proximité et à des tarifs abordables est cruciale. Mais ce n'est pas le seul facteur sur lequel le pays doit agir. En fait, dans les circonstances économiques et géopolitiques actuelles, au lieu de se demander si les entreprises monégasques doivent augmenter les salaires, nous devrions plutôt nous interroger sur leur capacité à le faire sans mettre davantage en danger leur pérennité, et avec elle les emplois qu'elles génèrent. Il ne faut pas oublier une vérité fondamentale : sans entreprise, il n'y a plus d'emploi. Pour rester attractive, la principauté doit donc tout mettre en œuvre pour ne pas ajouter toujours plus de contraintes légales et réglementaires aux entreprises, afin qu'elles restent suffisamment compétitives pour continuer d'être des contributrices au bon fonctionnement de l'État, par le truchement de la TVA, et d'être pourvoyeuses d'emplois bien rémunérés et valorisés.

martinet.monacohebdo@groupecaroli.mc

[@MartinetClem](https://twitter.com/MartinetClem)

1) À ce sujet, lire notre article *Les salaires sont-ils assez élevés à Monaco ?*, publié dans *Monaco Hebdo* n° 1235.